

**ASSEMBLEE PLENIERE DU 4 NOVEMBRE 2008**

**AVIS DES COMMISSIONS  
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL**

**SUR**

**LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CONSEIL REGIONAL  
POUR L'EXERCICE 2009**

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés*

## **PREAMBULE**

La Réunion se trouve confrontée de manière durable à la conjonction de plusieurs crises dont la résolution pour la plupart ne lui appartient pas.

La crise financière internationale qui sévit et celle économique et sociale qui s'annonce, auront des impacts sur notre île. Ces impacts, sur l'activité économique de notre région, donc sur l'emploi, seront aggravés par :

- Les mesures concernant l'Outre-mer qui pourraient être votées dans le cadre du projet de Loi de Finances de la République pour 2009 ;
- La future Loi pour le Développement Economique pour l'Outre-Mer, dénaturée par les modifications apportées par la Loi de Finances ;
- La fin de la défiscalisation des logements libres et intermédiaires ;
- L'interruption prochaine du grand chantier de la Route des Tamarins et l'annulation ou le report d'un certain nombre de projets d'investissements ;
- Le transfert de compétences (loi de 2004), tant en ce qui concerne les personnels T.O.S. (absence de prise en compte de la dynamique démographique) que des routes nationales (désengagement de l'Etat dans le cofinancement de leur sécurisation, en particulier de la route du littoral), qui a des impacts négatifs sur le budget de la Région ;
- La remise en cause des modalités de calcul des différentes dotations financières de l'Etat envers les collectivités territoriales qui entraînera au mieux leur stagnation.

C'est à la lumière de ces quelques éléments (sans pour autant oublier les A.P.E.<sup>1</sup>, l'Octroi de mer, le devenir des financements européens,...) que le Conseil Economique et Social Régional, soucieux du développement d'activités créatrices d'emplois, a pris connaissance des Orientations Budgétaires 2009 affichées par le Conseil régional. Il constate qu'elles restent globalement dans les orientations de mandature adoptées en 2004, alors que le contexte actuel n'est pas celui de 2004 et est largement différent de celui de 2007.

Le C.E.S.R. demande depuis 3 ans que lui soient communiqués le P.P.I. et les résultats de l'analyse prospective financière. Ces éléments, mêmes provisoires, lui auraient permis d'avoir un meilleur éclairage sur les marges de manœuvre de la collectivité tant en ce qui concerne les dépenses que les recettes et, en particulier les possibles évolutions en matière fiscale. De ce fait, il regrette fortement qu'il n'ait toujours pas pu avoir accès à ces informations qui lui auraient été grandement utiles afin de pouvoir donner un avis encore plus pertinent à la collectivité régionale. Aussi, ne peut-il rester que dans l'expectative sur les possibilités du financement des grands projets utiles et nécessaires au développement de la Réunion. Il note toutefois que pour les futurs grands travaux, le Conseil Régional se trouve à une étape importante en ce qui concerne le Tram-train (dialogue compétitif) et la nouvelle liaison Nord/Ouest (choix des solutions finales). Ces étapes permettront de déterminer le planning de réalisation de ces travaux et donc d'élaborer la maquette des budgets de la collectivité pour les années futures.

Concernant le protocole de Matignon, le C.E.S.R. demande au Conseil régional de s'assurer que les financements de l'Etat seront à la hauteur des enjeux et de la résolution des difficultés nouvelles rencontrées, en particulier dans la réalisation de la nouvelle liaison Nord/Ouest pour laquelle l'A.P.S.<sup>2</sup> n'avait pas été réalisé au moment du transfert des routes.

---

<sup>1</sup> A.P.E. : Accords de Partenariat Economique

<sup>2</sup> A.P.S. : Avant-Projet Sommaire

Enfin, le C.E.S.R. de la Réunion a, à plusieurs reprises, souhaité la création d'un véritable bureau d'évaluation des politiques publiques menées à la Réunion. Compte tenu du contexte, de la nécessité d'être mieux outillé dans les différentes discussions tant au plan national qu'europpéen, il demande que, au plus vite, soit mise en place une telle structure et qu'elle soit dotée des moyens matériels et humains d'investigation nécessaires à son bon fonctionnement.

## **COMMISSION « POLITIQUE REGIONALE »**

La commission prend acte des orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2009.

### **I - SECTEUR « AFFAIRES GENERALES, FINANCIERES, PATRIMOINE ET LOGISTIQUE »**

Malgré l'augmentation des contraintes budgétaires, la commission constate que la collectivité affiche la volonté de « maintenir un haut niveau d'investissement » en poursuivant les grands chantiers programmés que sont le tram-train et la nouvelle route du littoral.

Au moment où se dessinent les orientations budgétaires de 2009, la négociation du projet de P.P.P. concernant le Tram-train (Partenariat Public Privé) n'est pas finalisée.

La commission souligne, à nouveau, la nécessité d'établir une programmation et des priorités sur le long terme reposant sur des critères mesurables afin de déterminer le rythme possible des réalisations et de procéder aux arbitrages nécessaires. Elle rappelle que par courrier en date du 28 mai 2008, le C.E.S.R. renouvelait sa demande d'être destinataire du projet de P.P.I. (Programme Pluriannuel des Investissements) de la Région.

De plus, en tenant compte des évolutions en cours et à venir, la commission relève tout l'intérêt de mettre en place une démarche d'évaluation dynamique devant permettre d'éclairer l'analyse prospective financière. Elle avait d'ailleurs demandé que les résultats de cette dernière lui soient transmis.

Par ailleurs, la commission souligne toute la vigilance à apporter dans les conditions financières des transferts de compétence de l'Etat vers la collectivité régionale. Elle rappelle qu'elle avait invité le Conseil régional à réaliser un bilan de la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004.

Afin de soutenir la croissance économique et donc la création d'emplois, la commission souhaite que la collectivité maintienne en 2009 et après, sa politique d'investissements permettant le développement d'activités. Elle ne cache pas ses inquiétudes quant à la survie de nombreuses petites entreprises locales.

### **II - SECTEUR « COOPERATION REGIONALE »**

Si les orientations de la collectivité, d'une façon générale, sont marquées par un contexte budgétaire contraint, il convient de souligner que le secteur de la coopération régionale bénéficie d'une augmentation significative des financements européens<sup>3</sup> qui demandera à la collectivité de mobiliser les contreparties nécessaires.

---

<sup>3</sup> de 5 à 35 millions d'euros.

Ainsi, la mise en œuvre du Programme opérationnel de coopération territoriale représente un défi à relever pour lequel il est indispensable d'adapter les moyens tant sur le plan humain qu'organisationnel. A ce sujet, la commission tient à souligner que la mise en place d'une instance de concertation initiée par la collectivité régionale afin de contribuer à la mobilisation des financements, correspond à ses préconisations. Elle avait demandé, à plusieurs reprises, la mise en place d'une coordination structurée organisée au niveau régional.

Au titre des partenariats, la commission prend note du recentrage des activités de la SR21 sur les actions à vocation économique. Elle rappelle qu'une évaluation de l'ensemble des interventions en matière de coopération, y compris celles qui font l'objet d'une délégation, serait de nature à améliorer la lisibilité dans ce secteur.

Pour faire suite au séminaire « Co-développement durable des Iles de la Commission de l'Océan Indien » qui s'est tenu en juin dernier, la commission souligne la nécessité que les propositions qui en ont découlé soient suivies rapidement d'effets. Notamment, la mise en place d'une Agence Océan Indien de l'énergie permettrait de créer un « réseau d'échange et de partage » entre les acteurs.

Enfin, pour les interventions avec l'Inde, compte tenu des opportunités exprimées, la commission souhaiterait que les orientations fassent l'objet d'une déclinaison plus précise à l'instar de ce qui a été réalisé pour la Chine.

### **III – SECTEUR « AFFAIRES EUROPEENNES »**

La commission relève que 2009 sera la première année de pleine mise en oeuvre effective des actuels P.O.E. (Programmes Opérationnels Européens) pour la période 2007-2013 et que l'ensemble des outils des programmes seront ainsi définitivement opérationnels (système de gestion, livre de procédures, cadres d'intervention, subvention globale FSE, ...).

Cette année sera également importante sur le plan stratégique puisque la Réunion d'abord, et les RUP dans leur ensemble, devront construire leur projet de mémorandum portant leurs orientations prioritaires pour la nouvelle stratégie post 2013. La commission demande que le C.E.S.R. soit associé à cette réflexion.

## **COMMISSION « DEVELOPPEMENT DURABLE »**

### **SECTEUR « AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DEPLACEMENTS »**

Approbation locale du nouveau SAR, poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda 21 et du chantier de la route des Tamarins, achèvement des négociations avec les groupements d'entreprises pour le Tram-train, Plan Climat Régional : la commission, après analyse des orientations budgétaires de la collectivité régionale pour l'exercice 2009, note que les interventions de celle-ci restent en concordance avec les orientations stratégiques de la mandature 2004-2010.

#### **A - Etre un acteur essentiel dans l'aménagement et le développement durable du territoire**

Sans omettre les autres interventions récurrentes de la collectivité dans ce secteur, la commission insiste pour que l'idée de création d'un syndicat mixte de gestion et d'endiguement des ravines, qu'elle avait déjà appelée de ses vœux lors des précédentes orientations budgétaires, progresse. La mise en œuvre de PAPI<sup>4</sup> constitue une opportunité pour mettre en place une telle instance.

#### **B - Faire de l'environnement l'un des axes forts de la politique de développement durable**

Là aussi, la commission retiendra, pour ce secteur, la validation formelle courant 2009 du Plan Climat Régional. Elle note que la production de CO<sub>2</sub> est principalement liée :

- à la production d'énergie,
- aux déplacements.

Elle insiste, de ce fait, pour que les actions en matière de valorisation des énergies renouvelables, au travers de la mise en œuvre du PRERURE, tant à destination des collectivités, des entreprises que des particuliers et, par ailleurs, l'offre multimodale de déplacement, soient fortement accentuées.

A l'instar de sa proposition pour la gestion raisonnée des ravines, la commission, dans cette période de révision des différents plans de gestion des déchets<sup>5</sup>, propose, compte tenu de l'enchevêtrement des compétences et de la nécessaire coordination entre les différents plans pour leur cohérence, qu'un syndicat mixte de gestion des déchets soit créé.

---

<sup>4</sup> PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations

<sup>5</sup> PREDIS (Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux) et PREDAMA (Plan Régional d'Élimination des Déchets Autres que Ménagers et Assimilés)

### **C - Impulser une politique des déplacements intégrant l'ensemble des modes, dans une perspective de développement durable**

En préambule de ce secteur, la commission tient à rappeler que l'enveloppe FIRT tend à se stabiliser malgré la progression du nombre de véhicules sur les routes réunionnaises. Cette ressource financière n'est donc pas illimitée.

Compte tenu du coût final de la route des Tamarins, les annuités de remboursement des emprunts seront, à partir de 2009, approximativement de 50 millions d'euros et cela uniquement pour cette opération. La commission s'interroge alors sur la capacité financière du Conseil régional à réaliser par la suite les 2 grands projets à venir que sont le Tram-train et la route du Littoral, essentiels pour le développement économique de l'île. Elle rappelle également que la Réunion dispose de 367 km de routes nationales dont le Conseil régional est aujourd'hui responsable tant en termes de gestion, d'entretien que de mise en sécurité pour les portions qui le nécessitent encore.

La commission insiste sur l'extrême vigilance à avoir concernant la maîtrise des coûts des projets à venir. En effet, ceux-ci doivent s'inscrire en appui au projet global de développement de la Réunion et non pas contribuer à l'hypothéquer. Elle invite la collectivité régionale à défendre et adapter, notamment auprès de l'Etat, les sources de financement nécessaires à la réalisation de ces projets.

La commission souhaite le lancement de chantiers routiers afin de permettre aux entreprises locales de travaux publics de tenir durant la phase de transition (2 ans environ) entre la fin de la construction de la route des Tamarins et le début de futurs grands projets. En effet, ces entreprises se sont équipées et endettées, parfois lourdement, afin de répondre aux exigences des appels d'offres et encourent aujourd'hui, pour certaines d'entre-elles, le dépôt de bilan.

Elle note par exemple, que sur la RN2 (entre Sainte-Rose et le Grand-Brulé) des portions de routes sont encore à une seule voie et qu'il est nécessaire de les recalibrer. Ailleurs, des portions sont encore à sécuriser. L'intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2009 du personnel de la DDE au sein du Conseil régional est l'occasion d'accélérer la mise en œuvre de tels « chantiers de transition ».

Enfin, elle rappelle qu'elle avait formulé le souhait, dans ses avis précédents, de voir le réseau routier géré par une seule instance, notamment en ce qui concerne les routes nationales et départementales, pour une plus grande cohérence en matière de maillage et de travaux.

## COMMISSION « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

### **I - SECTEUR « ECONOMIE GENERALE »**

Au préalable, la commission prend acte que le secteur de la pêche et de l'aquaculture est désormais de la compétence de la Direction des affaires économiques.

La commission tient à faire part de ses interrogations et de ses inquiétudes sur les retards pris dans la définition de la continuité territoriale, et plus particulièrement pour les intrants et les extrants.

Elle demande que régulièrement le C.E.S.R. soit informé de la liste de toutes les études à caractère économique (y compris les TIC) menées par le Conseil régional et nouvellement téléchargeables sur son site.

#### **1. Améliorer l'environnement des acteurs économiques**

La commission note que les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'année prochaine s'inscrivent dans un contexte économique incertain.

Concernant **l'octroi de mer** et la mise en réseau des outils des Douanes et de la Région, la commission souligne la nécessité, pour un suivi de la mise en œuvre des Accords de Partenariat Economique (A.P.E.) et de l'utilisation de la clause de sauvegarde régionale, d'observer de façon plus précise les flux entrants.

Pour la commission, il est urgent que les intentions prévues pour les **zones d'activité et l'immobilier d'entreprise** soient maintenant suivies d'actions et de réalisations.

Dans le cadre du **soutien des actions collectives et des organismes qui accompagnent les entreprises**, si la commission approuve la volonté du Conseil régional de mettre en cohérence les missions des différents intervenants, elle souligne qu'il faut également veiller à la synergie des missions.

#### **2. Accompagner le développement du tissu économique local et la création d'emplois**

S'agissant des **régimes d'aides**, la commission approuve la mise en place d'une politique cohérente d'information des entreprises : celle-ci doit se faire en étroite collaboration avec les Chambres consulaires concernées.

La commission est favorable à la notion d'aide à la croissance des entreprises, mais elle estime aussi qu'il y a nécessité de tenir compte, dans le développement de l'entreprise, de sa propension à s'ouvrir à l'extérieur et donc de prendre en considération son exposition à la concurrence internationale.

Plus généralement, la commission demande que cette exposition à la concurrence extérieure devienne un critère à part entière et pérenne dans le nouveau système d'aides.

Elle souhaite que le C.E.S.R., compte tenu de la diversité de sa composition, soit associé aux différentes études stratégiques et d'évaluation, et plus précisément aux travaux du **schéma régional de l'innovation**.

Au sujet du **fonds de crédit** en faveur des créations de petites entreprises ne pouvant élargir aux dispositifs ou prêts bancaires locaux, la commission note que le Conseil régional est en attente des résultats de l'étude sur les réseaux d'accompagnement et de l'offre de financement des TPE. Elle estime que la constitution de ce fonds nécessite la poursuite de l'harmonisation des compétences entre les Conseils régional et général.

### **3. Le développement des Domaines d'Actions Stratégiques**

Globalement, la commission s'interroge sur le fait que la majorité des DAS identifiés dans le PR2D ne fasse pas l'objet de propositions dans les orientations budgétaires. Or le PR2D faisait apparaître le caractère interdépendant et synergique des différentes priorités identifiées.

#### **3.1. Le développement touristique**

La commission approuve l'élaboration du schéma directeur de la signalisation touristique de la Réunion et du schéma de l'accueil, mais elle demande que lui soient apportées des précisions sur le rôle et les responsabilités du Conseil régional et de l'IRT (Ile de la Réunion Tourisme).

#### **3.2. Le développement des secteurs « pêche – aquaculture »**

La commission constate avec satisfaction que la collectivité régionale engagera en 2009, les phases opérationnelles pour la création du Pôle Régional Mer, outil permettant en particulier une meilleure lisibilité des programmes de recherche dans le domaine marin à la Réunion ; elle rappelle la nécessité d'une meilleure organisation de la profession et de l'interprofession.

## **II - SECTEUR « TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION »**

La commission rappelle qu'elle mène une réflexion sur ce dossier. Elle prend acte des orientations qui sont faites et qu'elle partage en grande partie.

## COMMISSION « DEVELOPPEMENT HUMAIN »

### Remarques générales préliminaires

La commission souligne que les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'année 2009 constituent une déclinaison des orientations de la mandature arrêtées en 2004 alors qu'elles s'inscrivent dans une période pleine d'incertitudes compte tenu en particulier des réformes en cours pour les secteurs de l'Education et de la Formation professionnelle.

Elle **s'interroge de ce fait sur l'impact réel de ces orientations dans la période instable et floue qui s'ouvre.**

Par ailleurs, elle note que les orientations de 2009 sont marquées par des contraintes budgétaires fortes et des exigences de gestion accrues des moyens financiers négociés dans le cadre du PO FSE.

La commission souhaiterait qu'au-delà de la recherche de nouvelles voies de rationalisation et d'optimisation des dépenses régionales ainsi que des adaptations de gestion certes indispensables, la collectivité **développe une vraie culture de l'évaluation** qui seule permet la mesure de l'efficacité des interventions et par conséquent des réajustements qui peuvent s'avérer nécessaires.

Elle rappelle qu'elle aimerait voir affichés clairement les objectifs des différentes actions envisagées et ultérieurement leur tableau de bord.

### I - SECTEUR « EDUCATION ET MOBILITE »

#### Enseignement secondaire

L'un des faits marquants pour 2009 du secteur de l'Education sera l'entrée en vigueur de la réforme du Bac professionnel dorénavant réalisé en 3 ans. La démographie scolaire déjà forte sera ainsi grossie par un flux de 3 à 400 nouveaux C.A.P.<sup>6</sup>

Pour le Conseil régional qui a en charge la construction des lycées, la commission regrette qu'aucune livraison de nouvel établissement ne sera possible en 2009 pour cause d'absence de réserve foncière par les communes. Elle prend bonne note cependant que l'emprise foncière des 3 lycées suivants est stabilisée :

- Petite-Île (pôle Restauration-hôtellerie),
- Le Port (pôle Métiers d'art),
- Sainte-Marie (pôle Technologies).

En matière de réhabilitation lourde des anciens bâtiments, elle note que les travaux devraient être terminés en 2009 pour 2 lycées professionnels (Roches maigres à Saint-Louis et L'Horizon à Saint-Denis) et qu'ils devraient être lancés pour le LP Rontaunay à Saint-Denis.

En matière de restauration scolaire, compétence générale dévolue par la loi du 13 août 2004 à la Région dans les établissements dont elle a la charge, la commission se félicite que le Conseil régional tente d'accroître le nombre de rationnaires (moitié moindre qu'en métropole soit 30 %) notamment en diversifiant l'offre de prestations (repas chauds classiques et snacks – saladerie).

---

<sup>6</sup> C.A.P. : Certificat d'Aptitude Professionnelle

Par ailleurs, la commission relève les projets d'actions de lutte contre le décrochage scolaire de la collectivité pour 2009. Tout d'abord, elle note que la proportion de jeunes décrocheurs est de plus en plus importante et s'établit pour 2005/2006 à 16 % de sortants sans qualification ni diplôme en cours ou en fin de cette année scolaire. Elle rappelle qu'il lui semble que ces actions doivent être menées de front avec celles pour lutter contre l'illettrisme. De plus, elle se propose de réfléchir indirectement sur ce thème durant les prochains mois.

### **Enseignement supérieur et recherche**

Parce que l'Université constitue un outil de développement de la région, le Conseil régional intervient financièrement sur ses fonds propres dans le cadre d'une contractualisation sur 4 ans à hauteur d'1,2 million d'euros par an et, ce, indépendamment de l'octroi de bourses doctorales. La commission tout en approuvant cette action, attire l'attention de la collectivité régionale sur la nécessité d'un vrai débat sur la formation la plus adaptée à dispenser dans l'objectif d'un rapprochement étroit avec le monde de l'entreprise.

### **Mobilité**

La commission prend bonne note de la concrétisation en 2009 du partenariat avec 115 I.U.T.<sup>7</sup> de Métropole et des mesures prises par la collectivité pour l'accompagnement des candidats pour lesquels c'est une soupape sûre. L'I.U.T. de la Réunion ne peut en effet satisfaire que 10 % des demandes d'admissions.

Elle réitère cependant sa demande de bilan dynamique de la politique de mobilité, par pays.

## **II – SECTEUR « FORMATION PROFESSIONNELLE »**

La commission prend note de l'analyse et des axes stratégiques qui précèdent la déclinaison opérationnelle de la politique de formation professionnelle du Conseil régional. Elle relève en particulier :

- l'effort que compte faire la collectivité régionale tant en matière de cohérence de l'offre de formation qu'en matière de suivi et d'évaluation des actions et de la politique de formation professionnelle,
- la volonté d'anticiper en préparant les demandeurs d'emplois aux qualifications nécessitées par les grands projets d'infrastructures à venir et d'accéder dans les meilleures conditions aux métiers en tension à l'échelle européenne.

### **Apprentissage**

La commission réitère son avis donné sur le secteur de l'apprentissage pour 2008 - avis aujourd'hui renforcé par la note sur l'apprentissage qu'elle a élaborée. Les perspectives 2009 indiquées par le Conseil régional dans ce domaine allant dans le sens qu'elle recommande, la commission souhaite vivement qu'elles soient concrétisées.

---

<sup>7</sup> I.U.T. : Institut Universitaire de Technologie

### **Formation professionnelle continue**

La commission s'interroge sur le volume important de la remise à niveau et de l'accès à une première qualification qui s'avère nécessaire, auquel vient s'ajouter le flot de personnes confrontées à des problèmes d'illettrisme. Ainsi, 31 % de jeunes des Missions locales se retrouvent sur le marché du travail sans aucune qualification et comme relevé plus haut, 16 % de jeunes quittent chaque année le système scolaire sans qualification.

En ce qui concerne l'illettrisme, la commission souhaiterait avoir communication, dès leur parution, des résultats de l'enquête I.V.Q.<sup>8</sup> menée par l'INSEE.

### **Les formations sanitaires et sociales**

Dans ce secteur reconnu comme porteur d'emplois et dont la responsabilité des formations a été transférée aux Régions par la loi du 13 août 2004, la commission souligne le potentiel offert par la V.A.E.<sup>9</sup> en tant que passerelle entre le sanitaire et le social. Elle a par ailleurs bien noté que compte tenu du flou du transfert, la DRASS, l'A.R.H.<sup>10</sup> et le Conseil régional doivent adopter un langage commun et essayer de trouver un terrain d'entente afin de satisfaire de manière pertinente les besoins.

### **L'Accueil, l'Information et l'Orientation (AIO)**

Alors qu'en Métropole existe un service public de l'orientation qui sera intégré dans le futur Pôle Emploi résultant de la fusion A.N.P.E./ASSEDIC, le Conseil régional a opté pour un service public régional dont la tête de réseau est le Service Conseil d'Orientation de l'AFPAR. La commission en prend acte mais souhaiterait avoir les indicateurs de résultats de cette plateforme régionale d'orientation professionnelle.

---

<sup>8</sup> I.V.Q. : Information – Vie Quotidienne

<sup>9</sup> V.A.E : Validation des Acquis de l'Expérience

<sup>10</sup> A.R.H. : Agence Régionale de l'Hospitalisation

## **COMMISSION « EPANOUISSEMENT HUMAIN »**

### **I – SECTEUR « CULTURE »**

Rayonnement de l'identité réunionnaise, mise en valeur des équipements, formation et mobilité des hommes, tels sont les axes stratégiques qui guident toujours la collectivité dans son objectif de développement économique et social de l'île à partir de la culture.

Globalement, la commission souligne que l'ambition affichée est la même, alors que le risque d'insuffisance de moyens est réel au regard de la situation financière contraignante de la collectivité.

Elle agrée aux actions que mène la collectivité régionale pour faire de la culture un secteur d'expression d'une identité réunionnaise, centré sur une recherche d'un professionnalisme local dont l'envergure est régionale, voire internationale.

Elle reconnaît qu'un effort de rationalisation et de mutualisation est nécessaire et que des outils performants concourent à cela : conventionnement pluriannuel qui permet une sécurisation et pérennisation des financements des associations en particulier, établissement public de coopération culturelle « FRAC de la Réunion », démarche innovante d'accompagnement des artistes, pôle régional de la littérature, ...

Dans cette même logique, la proposition récurrente de la commission d'un pass-musée serait à retenir.

Par ailleurs, elle insiste sur le développement de la littérature. Le poids de l'illettrisme que connaît la Réunion laisse à penser qu'une véritable réflexion sur l'éducation à la lecture dès le plus jeune âge et sur le rôle des technologies de l'information et de la communication dans le goût à la lecture doit être menée. Une concertation qui rassemblerait aussi bien l'Education nationale, les collectivités locales, les librairies et les bibliothèques devrait déboucher sur un partenariat efficace.

En outre, les efforts que poursuit le Conseil régional en matière de formation et de professionnalisation des acteurs culturels sont primordiaux pour la commission et doivent se maintenir dans le cadre d'une structuration harmonieuse du secteur.

Enfin, la commission ne peut que se réjouir de voir que sa proposition d'adopter une démarche d'évaluation, étendue à la politique culturelle régionale trouve un début de concrétisation dans ces orientations budgétaires. Elle reste attentive à la mise en place de grilles pour l'évaluation de l'impact de la politique menée.

### **II – SECTEUR « SPORT ET SOCIO-EDUCATIF »**

La commission rappelle que ce secteur apparaît souvent comme un tremplin dans l'insertion de jeunes Réunionnais. Toute action contribuant à une plus grande cohésion sociale, à travers la formation, la mobilité ainsi que le renforcement et l'animation d'équipements sportifs de proximité est indispensable.

Pour conclure, l'idée évoquée de fédérer les ligues et les comités sportifs pour créer un office du sport réunionnais doit se concrétiser autour de la volonté de mettre en œuvre une évaluation que la collectivité affiche pour la fin de la mandature.